

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 19 avril 2021  
N° CP-2021-4-14-1

14<sup>ème</sup> **Commission**  
Commission Agglomération de Mulhouse

**Service instructeur**

**Service consulté**  
Direction Aménagement Contractualisation  
Ingénierie

### **PROPOSITION D'AVIS DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ARRÊTÉ DE LA COMMUNE DE HEIMSBRUNN**

Résumé : La collectivité européenne d'Alsace suit l'élaboration et la révision des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) sur son territoire, au titre de sa mission de Personne Publique Associée (PPA) aux documents d'urbanisme.

La Commune de HEIMSBRUNN a finalisé son projet et, conformément à l'article L123-9 du code de l'urbanisme, son projet de PLU arrêté a été transmis pour avis.

Le rapport a pour objet d'émettre un avis sur le projet de PLU arrêté de la Commune de HEIMSBRUNN et d'approuver les remarques qu'il est proposé de formuler.

Après analyse du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté, il est proposé d'émettre un avis favorable aux projet de PLU arrêté de la Commune de Heimsbrunn dont les orientations s'inscrivent pour l'ensemble en cohérence avec les enjeux de la Collectivité européenne d'Alsace.

Ainsi, il est proposé de compléter l'avis favorable sur le projet de PLU de Heimsbrunn des deux demandes suivantes :

- Accès à la zone 1AU intitulée « secteur 1 : route de Reiningue » : deux accès sont prévus sur la RD 19, l'un par le chemin du Steinweg côté Nord, l'autre par un accès

déjà existant côté Sud. Il est suggéré que ces accès soient aménagés en sens unique, étant donné l'étroitesse de ces voies, afin de sécuriser les manœuvres aux intersections avec la RD 19.

- Sécurisation des déplacements dans le secteur du Moulin : cette zone économique à l'extrême Nord du village, en limite avec la Commune de Reiningue, est actuellement située hors agglomération avec une vitesse limitée à 70 km/h sur la RD 19, malgré la présence de nombreux accès (activités artisanales et industrielles, habitations). Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) indique à l'orientation 4 en page 17 que la Commune souhaite faire évoluer cette situation en lien avec la CeA. En effet, une réflexion serait à mener pour améliorer la sécurité dans cette zone, y compris concernant l'aménagement du parking qui induit une traversée de la RD 19 par les piétons vers l'usine située juste de l'autre côté de la route départementale. Il serait conseillé de classer cette zone en agglomération, afin d'y limiter la vitesse à 50 km/h.

En pièce jointe figure également une liste de points mineurs à corriger ou à mettre à jour concernant le rapport de présentation du PLU.

Le projet de PLU de la Commune de Heimsbrunn a été présenté aux membres de la Commission territoriale de l'agglomération mulhousienne du 17 mars 2021 et a recueilli un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY